



# Présentation du Centre de Santé au Travail en Gascogne 32

**Rencontres Santé-Travail:  
La prévention en actions**

# Sommaire

Notre mission

Le CSTG 32

Nos prestations

Vos cotisations

La prévention des risques

# Notre mission

- Une mission exclusive :

Eviter toute altération de la santé  
des travailleurs du fait de leur travail

# Nos équipes

## Pôle administratif

- Chef de service
- Directeur

## Pôle technique

- Ingénieur en prévention  
risque chimique
- Psychologue du travail
- Technicien en prévention
- Ergonome

## Pôle médical

- 10 Médecins du travail
- 10 Assistantes Médicales
- 2 Infirmières en santé au travail





# Notre organisation

CSTG32 = Association loi 1901 à but non lucratif

3500 entreprises  
adhérentes



29 000 salariés  
suivis

## Fonctionnement

Conseil d'administration  
paritaire

Commission de contrôle

Assemblée générale

# Nos prestations

Le suivi de l'état de santé

- Objectifs :

**INTERROGER** le salarié sur son état de santé

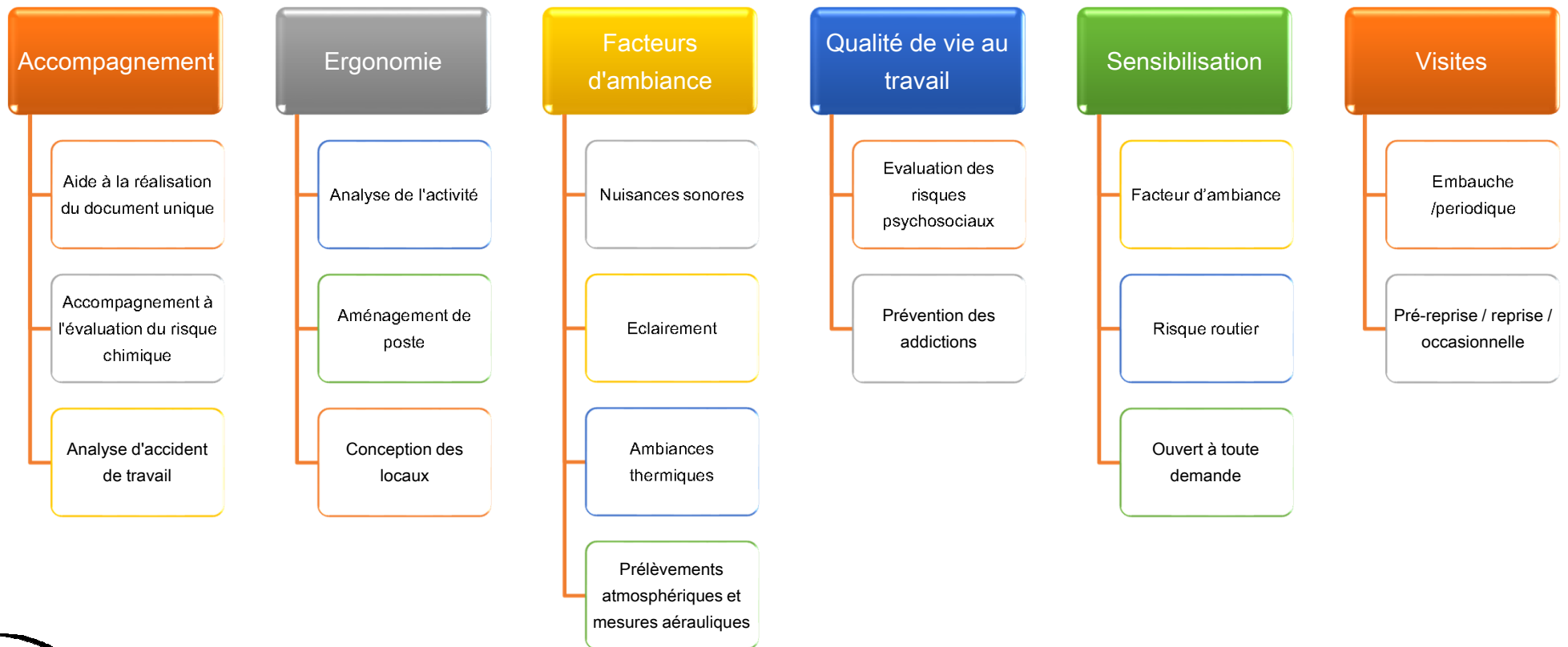
**INFORMER et SENSIBILISER** sur les risques éventuels de son métier

**CONSEILLER** sur l'évaluation et les moyens de prévention



# Nos prestations

## Les actions



# Suivi individuel de l'état de santé

Réalisé par le médecin du travail ou autre professionnel de santé (Infirmier – Interne)



Recherche de pathologie(s)

Information/sensibilisation aux risques

Proposition aménagement/adaptation de poste



# Visite d'embauche - Visite périodique

Délai de réalisation - Périodicité des visites



Définis par le type de suivi

Suivi Individuel  
simple (SI)



Suivi Individuel  
Renforcé (SIR)

# Types de suivi

Suivi Individuel Renforcé (SIR)



Exposition à des risques particuliers :

- Amiante, plomb, CMR...
- Autorisation de conduite ...

Suivi Individuel simple (SI)



Suivi Individuel Adapté  
Handicapé, mineur, travail de nuit...

Déterminé par l'employeur

# Autres types de visites

## Visite de pré-reprise

Lorsque arrêt de travail prolongé

### A la demande

- du salarié lui-même
- du médecin traitant
- du médecin conseil de la CPAM

Pas de fiche de visite

## Visite de reprise

Réalisée :

- Après arrêt pour maternité ou maladie professionnelle
- Après maladie ou accident du travail (AT) de plus de 30 jours

Se fait APRES la reprise dans un délai de 8 jours

Demandée par l'employeur

Donne lieu à une fiche de visite

# Autres types de visites

Visites occasionnelles

A la demande du  
salarié

Fiche de visite si  
employeur informé

A la demande de  
l'employeur

Préciser le motif de la  
visite

Informer le salarié du  
motif de la visite





# Vos cotisations

A quoi servent vos cotisations?

La vision de nos adhérents?



# Vos cotisations

ASSOCIATIONS À BUT NON LUCRATIF  
VALIDATION DES COTISATIONS PAR LES ADHÉRENTS



# Vos cotisations

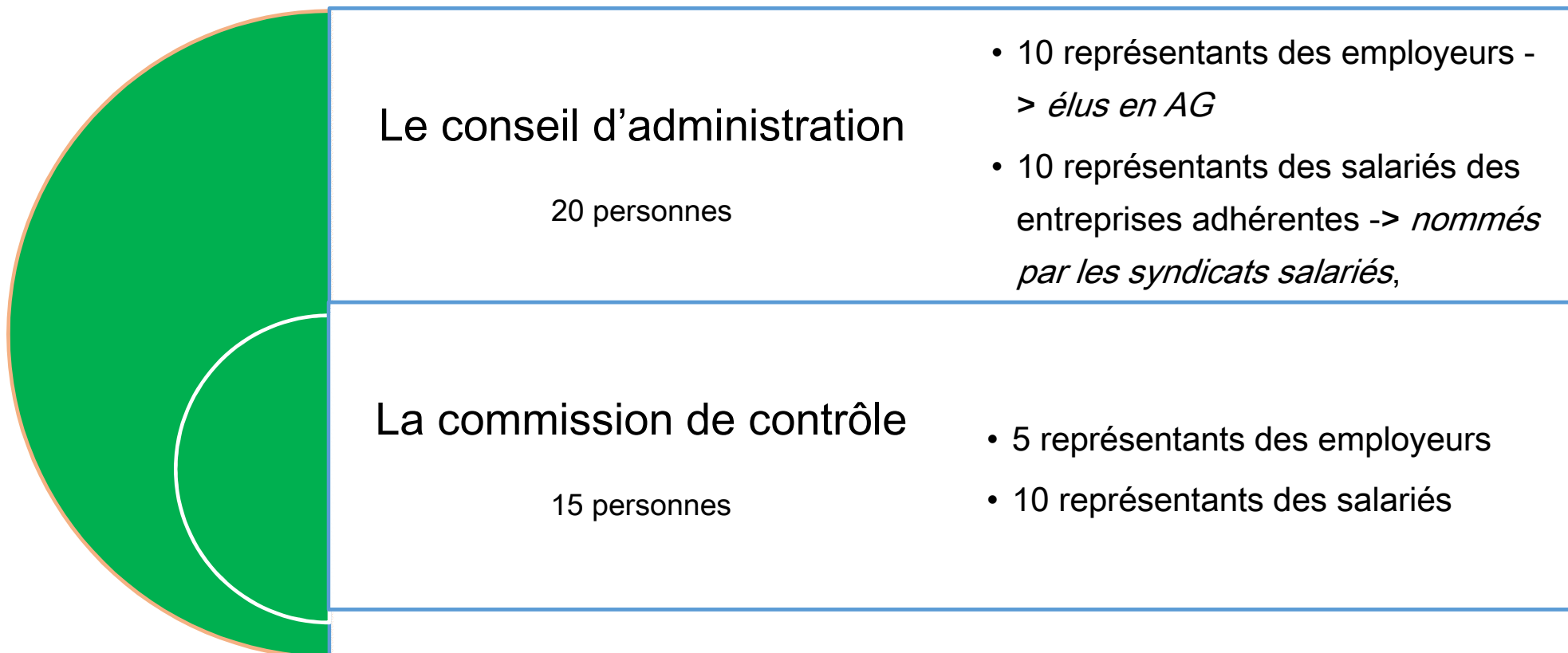
Agrément délivré en juillet  
2017 pour une durée de 5 ans

- Département du Gers
- Compétence excluant
  - Secteur BTP (code NAF 41-42-43)  
→ SRAS
  - secteur Agricole → MSA

TAUX DE COTISATION  
ANNUEL 2018  
(par salarié)

- Adhérents de moins 10 salariés 74€ HT
- de 10 à 49 salariés.....77€ HT
- 50 salariés et + .....80€ HT

# Vos cotisations



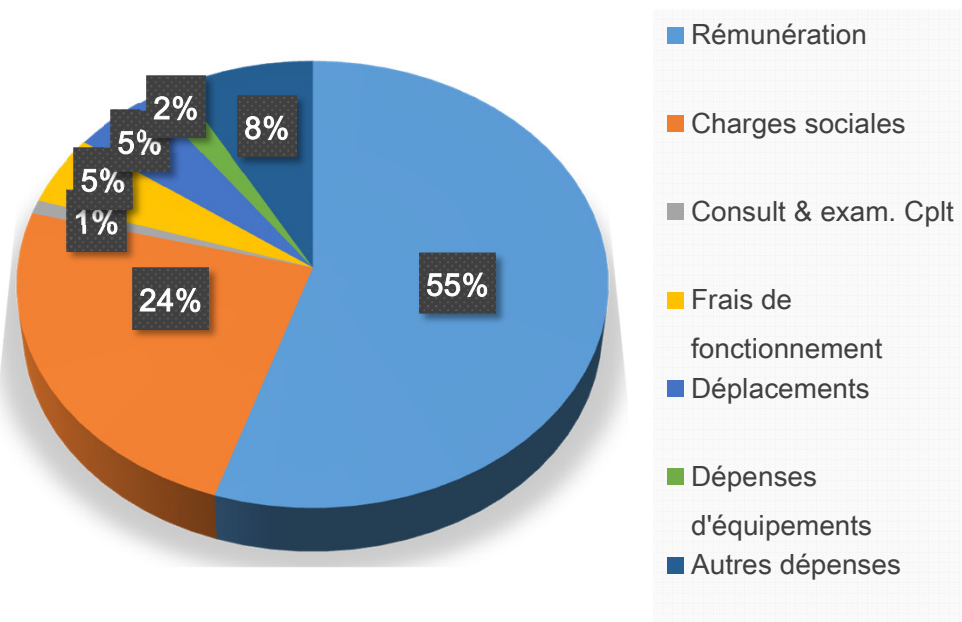
# Que dit le code du travail ?

## Article L4622-6

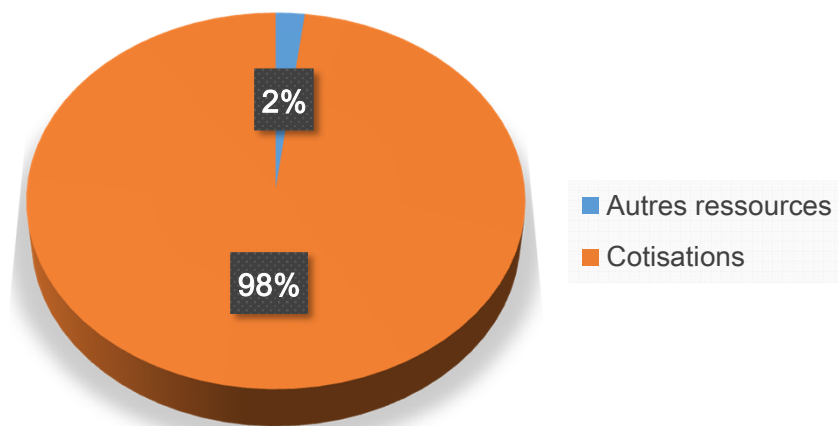
- Les dépenses afférentes aux services de santé au travail sont à la charge des employeurs.
- Dans le cas de services communs à plusieurs entreprises, ces frais sont répartis proportionnellement au nombre des salariés.
- Par dérogation au deuxième alinéa, dans le cas des dépenses effectuées pour les journalistes rémunérés à la pige relevant de l'article [L. 7111-3](#), pour les salariés relevant des professions mentionnées à l'article [L. 5424-22](#) et pour ceux définis à l'article [L. 7123-2](#), ces frais sont répartis proportionnellement à la masse salariale

# Vos cotisations

## Dépenses du Service



## Revenus du CSTG32



# Le CSTG32 – Éléments de contrôle

## Le Commissaire aux comptes

- Contrôle des comptes (après validation par le CA)
- Contrôle du fonctionnement en vertu des textes de lois applicables

## Le Ministère du travail (DIRECCTE) – l'agrément

- Contrôle des moyens mise en œuvre (humains, techniques, informatiques, locaux)
- Avis de l'unité territoriale de la DIRECCTE,

## La démarche de progrès en santé travail

- Référentiel métiers nommé AMEXIST
- Vérification et harmonisation du fonctionnement
- Démarche qualité de type ISO...

# Vos obligations

Article L.4121-1 du code du travail:

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.



# La prévention des risques

Qu'est-ce que la prévention?

# La prévention des risques

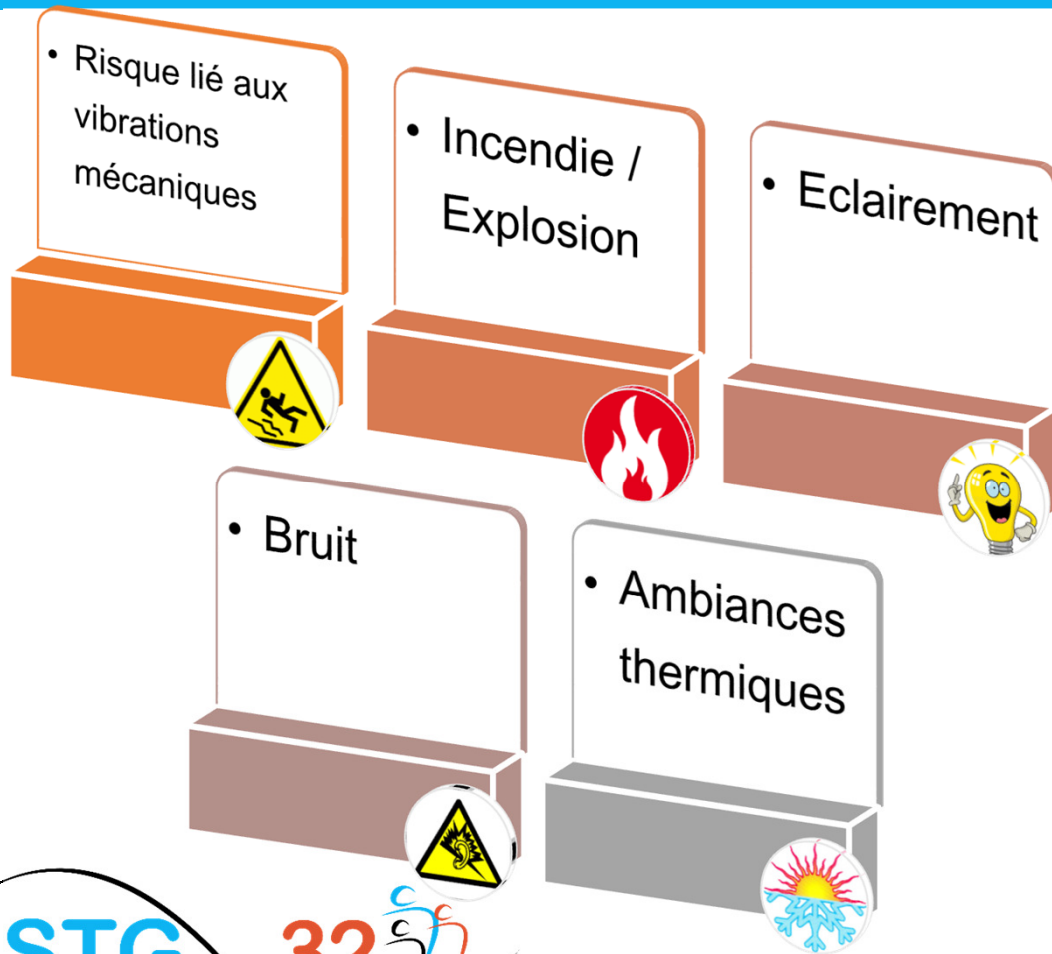
La prévention des risques professionnels, c'est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la **santé et la sécurité** des salariés, améliorer les **conditions de travail** et tendre au **bien-être** au travail.



# 6 grandes catégories de risques



# Risque physique



# Les risques psychosociaux

## Les Chiffres clés

47 % des actifs déclarent  
devoir se dépêcher

33 % disent ne pas éprouver la fierté du  
travail bien fait

31 % déclarent devoir  
cacher leurs émotions

24 % craignent de perdre  
leur emploi

36 % signalent avoir subi au moins un  
comportement hostile

27 % disent ne pas pouvoir  
régler par eux-mêmes les  
incidents



(Source enquête Conditions de travail 2013)

# Les risques psychosociaux

## Facteurs de risque

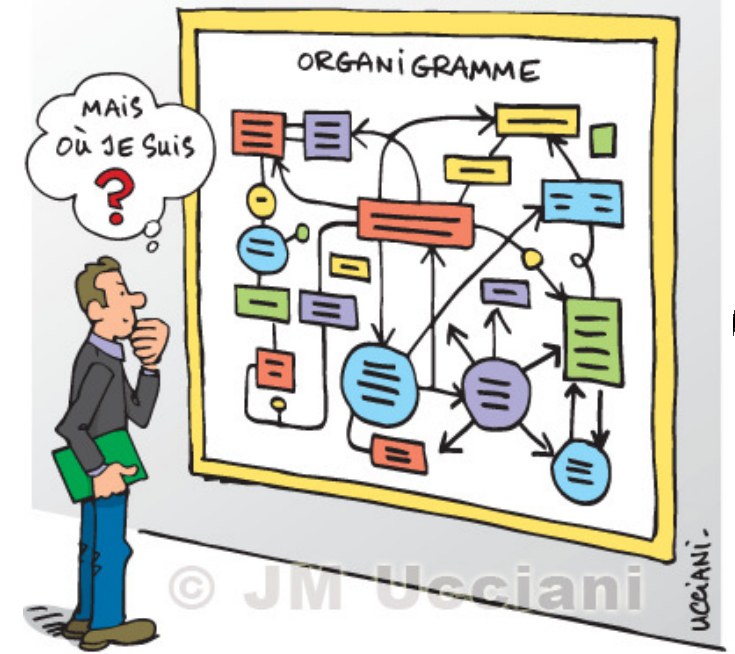
- Intensité et complexité du travail
- Faible autonomie au travail
- Rapports sociaux dégradés
- Conflits de valeur

## Risques psychosociaux

- Stress
- Violences internes
- Violences externes

## Atteintes à la santé

- Maladies cardio-vasculaires
- Dépression
- Anxiété
- Epuisement professionnel
- Suicide



# 3 niveaux prévention

## • Prévention primaire :

- Eviter le risque
- Combattre le risque à la source

Agir sur les causes

## • Prévention secondaire :

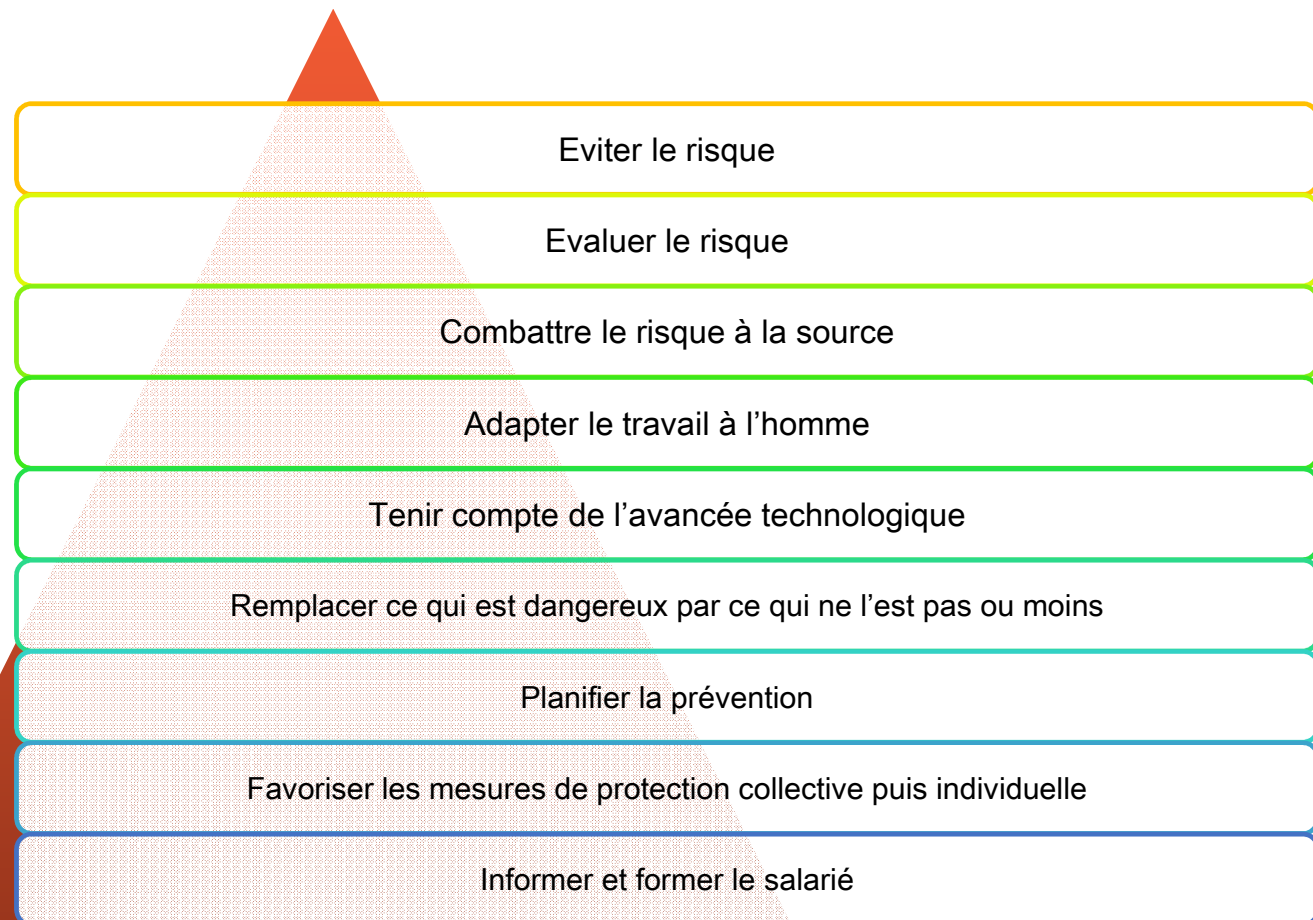
- Dépister le risque ou éviter l'extension des AT/MP
- Renforcer la compétence des salariés et leur capacité d'adaptation

## • Prévention tertiaire :

- Eviter les rechutes ou l'aggravation de l'état de santé

Agir sur les conséquences

# 9 principes de prévention





# 3 valeurs essentielles

- Une démarche de prévention des risques professionnels se construit en impliquant tous les acteurs concernés et en tenant compte des spécificités de l'entreprise. Elle doit être guidée par trois valeurs essentielles.



# La prévention est-ce vraiment utile?



# Les AT/MP

Accident de travail	2015	Maladie professionnelle	2015
Nb AT avec arrêt	633 230	Nb MP avec arrêt	50 960
Nb AT avec IP	36 880	Nb MP avec IP	25 537
Nb AT mortels	555	Nb MP mortelles	381
Nb de jours perdus	40 299 052	Nb de jours perdus	10 850 511

500 morts au travail chaque année en France

# Les coûts

Direct

## Coût d'un accident du travail ?

### Prix variable :

- 300€ à 31 000€ pour les accidents avec incapacité temporaire
- + 420 000€ en cas d'incapacité permanente ou de décès

## Coût d'une maladie professionnelle ?

TMS : 18 000 €

Bruit : 80 000 €

Amiante : 436 000 €

# Les coûts

## Indirect

*On estime les coûts indirects environ 3 fois plus importants que les coûts directs*



# Quizz

- Nombre d'accident dus aux chutes de plain pied avec au moins 4 jours d'arrêt en France par an?

4 500

80 000

110 000



- Qu'est ce qu'une FDS?

Fiche de Donnée de Suivi

Fiche de Donnée de Sécurité

Formation de Démarche Sécurité

# La fiche d'entreprise

Cette fiche permet un repérage rapide des risques dans l'entreprise

- Obligation du service de santé

Elle récence :

- Les risques professionnels existants
- Les effectifs qui y sont exposés
- Les actions tendant à la réduction des risques

Qui la réalise ?

- Le médecin du travail, l'infirmière ou l'IPRP

Elle peut être utilisée comme support au document unique

# Connaissez-vous le Document Unique?





# Le document unique

## Obligation réglementaire

### Article R.4121-1 du Code du travail

L'employeur **transcrit et met à jour dans un document unique** les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.

Cette évaluation comporte **un inventaire des risques identifiés** dans **chaque unité de travail** de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques.

### Article R.4121-2 du Code du travail

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

- 1° Au moins **chaque année**
- 2° Lors de toute décision **d'aménagement important** modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L.4612-8
- 3° Lorsqu'une **information supplémentaire** intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

# Quizz

- Si je ne fais pas ou ne mets pas à jour mon document unique je risque :

90 € d'amende

6 mois avec sursis

1 500 € d'amende

1 an d'emprisonnement



- 1 500 € d'amende en cas de non réalisation du document unique. 3 000 € d'amende en cas de récidive.
- 15 000 € d'amende et/ou 1 an de prison, si accident du travail entraînant une incapacité totale inférieure ou égale à 3 mois.

# Quizz

Sans habilitation électrique, je peux :

Changer une ampoule

Remonter le disjoncteur

Allumer la lumière

Intervenir sur une prise

Est-ce que les objets suivants peuvent être utilisés comme poste de travail :

Marchepieds

Escabeaux

Echelles

# Quelques exemples d'interventions

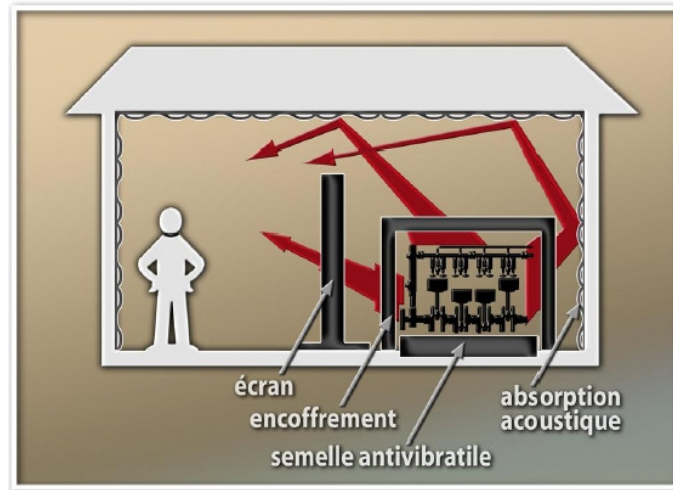
# Simulation / Conception



# Une solution à chaque situation



# Le bruit





# Sensibilisations







## Evènement à venir

Journée TMS le 07/11/2019

Service	Numéro de téléphone	Mail	Secteur géographique
Secrétariat Dr Dominique BAYSSET Marine GIRARD-LARREY	05 62 60 26 41 06.08.68.62.38		Riscle - Barcelonne - Nogaro - Le Houga - Aignan - Plaisance - Marciac - Bassoues - Monguilhem - Manciet
Secrétariat Dr Caroline GRAIRE Magalie CANO	05 62 60 26 29 06 30 52 11 65		Aubiet - Cologne - Mauvezin
Secrétariat Dr Josiane MAGNIER Corinne GRASSART	05 62 60 26 28 06 08 41 57 28		Castelnau d'Auzan - Eauze - Lannepax - Vic-Fezensac - Cazaubon-Barbotan
Secrétariat Dr Olivia MAILLART Carole BELARDE	05 62 60 26 34 06 08 41 57 55		Jegun - St Jean Poutge - Fleurance
Secrétariat Dr Catherine NOWÉ Chantal LEVASSEUR	05 62 60 26 40		Lectoure - St Clar - Miradoux
Secrétariat Dr Anne-Marie RODELLAR Carinne BUISSET	05 62 60 26 30 06 08 41 57 16		Gimont - Simorre - Saramon
Secrétariat Dr Marie-Rose SINQUIN Marie CAMPARDON	05 62 60 26 27 06 08 41 57 21		L'Isle-Jourdain
Secrétariat Dr Jean-Louis SOARES Carol DABASSE	05 62 60 26 32 06 81 78 66 07		Condom - Castera Verduzan - Gondrin - Montréal - Valence - St Puy
Secrétariat Dr Monique VISENTIN Sandra FAURE	05 62 60 26 39 06 08 41 57 58		Mirande - Miélan - Masseube - Seissan - Villecomtal - Samatan - St Blancard - Lombez